



Hauteur réglementaire abri de jardin accolé à une clôture

Par **Epidoré**, le **16/01/2010** à **17:04**

Bonjour,rrnrnMa question est la suivante..rnMon voisin a monté une clôture (panneaux en fibre de coco armature en métal, fixés sur rail vertical ancré dans du béton+ au dessus du niveau naturel du terrain de 20 cm))limite séparative de propriété de presque 4 mètres (pas PLU, pas de POS) seule référence RNU, à cette clôture il veut accolé un abri ce jardin sur une longueur de 4 mètre et hauteur identique, je n'aurai plus de soleil la journée.. rnIl a eu l'accord de la mairie + DDErnCette hauteur est-elle réglementaire (clôture + Abri de jardin).??rnrrnMerci

Par **colinini**, le **14/04/2010** à **09:12**

Bonjour,rrnrnJ'ai aussi un problème je vis dans un village où il n'y a aucune limite de hauteur pour un abri de jardin (PLU absence de hauteur) si ce n'est la hauteur d'une maison = 7m Max comme tout le monde quoi ! ,rnnous le voisin a mis une sorte d'abri de jardin en dur donc ouvrant la porte y a un mur 3.50 m hauteur avec remblai , il est dans les limites des clotures abris de 12m² normal je dirais mais sur du remblai et fondation sur notre cloture biensur sinon il tient pas son abri MDR , il n'y a pas eu d'arreter biensur donc passer délai deux mois chez eux le voisin peut le faire L O L le Hic c'est que le responsable soit disant de l'urbanisme dit que c'est normal c'est marquer nulle part mais c est normal un abri peut faire 7m de hauteur donc un voisin qui remblai 1, 2 , 3 m de hauteur peut faire jusqu'à 7m de hauteur en plus pour un abris je vous laisse imaginez Merveilleux village où personne prend ses vrais responsabilités on vous prend pour un con et voilà aucunes issues tout baigne ! d'autres peuvent faire des abris au bord de la voirie et pas notre voisin PTDR donc il nous met ça sous le nez LOL on est dans un endroit de ouffrrnNous sommes bien dégoutés et blasés de ces

attitudes si laxiste, de ces réponses qui sont pour d'autres communes différentes MDR et à part un Maire inactif de réponse réelle et écrite ,et un quelqu'un de l'urbanisme qui n'écrit nulle part ce genre de chose mais où va t-on ???????? quel planqué LOL voilà la FRANCE !!!!!